

INFORMATIONS UTILES INTOXICATION ET RISQUES



En point de mire: le protoxyde d'azote

Substance	• Gaz incolore à l'odeur douceâtre. • Utilisation initiale : ◦ Dans l'industrie comme produit chimique de laboratoire et dans la production, ◦ Dans l'industrie alimentaire comme agent moussant pour la crème en bombe, ◦ Comme gaz propulseur dans les bombes aérosols, ◦ En médecine pour réduire la douleur et l'anxiété. • Le protoxyde d'azote est particulièrement apprécié des jeunes, car les cartouches sont peu coûteuses et son effet est de courte durée.
Mode de consommation et effets	• <u>Mode de consommation</u> : généralement sous forme de cartouches de gaz. • Le protoxyde d'azote est consommé directement à partir d'une cartouche de gaz ou d'un ballon. • <u>Effets</u> : ivresse pendant quelques secondes à 2 minutes maximum. ◦ Une sensation de chaleur plaisante, ◦ Des picotements perçus comme agréables par les consommateurs, ◦ Des sentiments de bonheur, ◦ Peut entraîner des hallucinations. • En raison de l'effet de courte durée du protoxyde d'azote, les risques sont souvent sous-estimés.
Consommation mixte	• La consommation mixte peut avoir plusieurs conséquences négatives. • Les conséquences peuvent varier en fonction de différentes substances. • Les conséquences possibles sont l'hyperthermie, des effets hallucinogènes, une dépression respiratoire, une forte chute de la pression artérielle, un manque d'oxygène au cerveau pouvant entraîner la mort, des nausées et des vomissements.
Classification juridique	• Actuellement (10.2025), le protoxyde d'azote est encore une substance légale en Allemagne. Son acquisition, sa possession et sa consommation sont donc autorisées. • En juillet 2025, un nouveau projet de loi a été présenté afin de redéfinir la consommation et la possession de protoxyde d'azote. • L'acquisition et la possession sont interdites aux enfants et aux adolescents. • En outre, la vente par des distributeurs automatiques et par correspondance est interdite.

INFORMATIONS UTILES INTOXICATION ET RISQUES

En point de mire: le protoxyde d'azote

Risques aigus et conséquences à long terme	• <u>Risques aigus</u> : un manque d'oxygène pouvant entraîner une perte de conscience et favoriser ainsi les blessures. ◦ En cas de consommation directe à partir de la cartouche de gaz, il existe un risque de gelures au niveau de la bouche et d'engelures au niveau des mains. ◦ Lésions pulmonaires dues à l'expansion brusque du gaz. • <u>Conséquences à long terme</u> : une consommation régulière augmente le risque de lésions de la moelle osseuse ou du système nerveux. • Les lésions nerveuses peuvent également avoir un impact négatif sur le contrôle des muscles. • Influence négative sur l'absorption de la vitamine B12.
Prévention et recommandations	• Utilisation sûre ◦ Faire des pauses entre les consommations. ◦ Ne jamais consommer directement à partir de la cartouche de gaz, car cela peut provoquer des engelures. ◦ Inhaler en position assise ou allongée afin d'éviter les blessures dues à des chutes. • Comportement à adopter avec les consommateurs ◦ Éloigner les consommateurs de la situation ◦ Communiquer clairement ◦ Rester calme ◦ Prescrire un examen médical si nécessaire afin de détecter d'éventuelles carences. ◦ La situation doit être rediscutée par la suite. • Hypeculture a réalisé une vidéo sur le protoxyde d'azote qui fournit des informations accessibles à tous. • La faculté de médecine de Hanovre estime que les écoles ont la responsabilité d'attirer l'attention sur les dangers des drogues.
Statistiques	• Le BKA considère le protoxyde d'azote comme une tendance persistante qui risque d'entraîner de graves problèmes de santé. 11 décès pouvant être imputés au protoxyde d'azote ont déjà été enregistrés en 2023

Sources

<https://paritaetische-suchthilfe-nds.de/infosammlung/lachgas-wir-klaeren-auf/> (consulté le 10/10/2025)
<https://mindzone.info/substanzen/lachgas/> (consulté le 10/10/2025)
<https://www.bundesgesundheitsministerium.de/presse/pressemitteilungen/bundeskabinett-beschliesst-lachgasverbot-pm-01-07-25.html> (consulté le 09/10/2025)
<https://www.drugcom.de/drogenlexikon/buchstabe-l/lachgas/> (consulté le 10/10/2025)
<https://www.drugcom.de/haeufig-gestellte-fragen/fragen-zu-lachgas/ist-der-besitz-von-lachgas-legal/> (consulté le 23/10/2025)
<https://www.nichtzumlachen.de/> (consulté le 13/10/2025) <https://www.youtube.com/watch?v=EN-1upgg98w> (consulté le 13/10/2025)
<https://www.mhh.de/presse-news/lachgas-ist-keine-harmlose-partydroge-erwerb-muss-gesetzlich-besser-geregelt-werden> (consulté le 13/10/2025)
https://www.bka.de/DE/AktuelleInformationen/Statistiken/Lagebilder/Lagebilder/Rauschgiftkriminalitaet/2023/BLB_RG_2023.html (consulté le 09/10/2025)



Cette fiche d'information est soutenue par le Conseil de prévention de Langenhagen.

